

La mauvaise Samaritaine

Trois associations se sont unies pour combattre l'accroc fait aux règles d'urbanisme protégeant la rue de Rivoli. Cette entorse est commise au seul bénéfice de LVMH, propriétaire de la Samaritaine fermée il y a quelques années sur la promesse mensongère d'y rouvrir un grand magasin.



"Lors de sa séance des 5 et 6 juillet dernier, le Conseil de Paris a adopté une révision simplifiée du Plan local d'urbanisme afin de rendre possible la rénovation de La Samaritaine telle que projetée par LVMH.

Il s'agit d'autoriser :

- le changement de destination des immeubles de la Samaritaine (le grand magasin sera remplacé par des bureaux, un hôtel, des commerces, des logements et une crèche),
- une surélévation de 7 mètres par rapport aux immeubles voisins pour le bâtiment qui doit être construit du côté de la rue de Rivoli.

L'avis de la mairie : une rue banale ne nécessitant pas qu'on fasse des chichis sur sa protection

Trois associations viennent d'adresser des recours gracieux au Maire de Paris pour protester contre cette décision et demander son retrait :

- l'association Ensemble rue Baillet réunit les copropriétaires de trois immeubles privés de la rue Baillet, située au cœur de l'îlot de la Samaritaine, qui vont se retrouver privés de lumière, car ils seront entourés, à l'issue du projet, par des immeubles beaucoup plus hauts qu'actuellement ;

- l'association Accomplir, qui réunit des habitants du quartier des Halles, proteste contre le **cadeau fait par la Ville à LVMH pour une opération qui ne lui semble en rien relever de l'intérêt général, la création de 7.000 m2 de logements (sur 67.000 m2 au total) et d'une crèche de 60 berceaux lui apparaissant plutôt comme un alibi ;**

- l'association SOS Paris, qui veille sur la préservation du patrimoine parisien, dénonce le précédent que constitue la **surélévation de 7 mètres de l'immeuble de la rue de Rivoli, qui risque de « donner des idées » à tous les propriétaires d'immeubles situés sur les grandes artères haussmanniennes de la capitale ; elle dénonce également la démolition de plusieurs immeubles Louis XV de la rue de l'Arbre sec.**

Les trois associations ont relevé diverses irrégularités dans la procédure qui a abouti à la décision de la Mairie de Paris. Elles envisagent des recours juridiques si la Mairie de Paris ne retire pas cette décision.

Texte des trois recours : www.collectif-samaritaine.fr

Contact : contact@collectif-samaritaine.fr - 01 42 21 99 32"

Samedi 9 Octobre 2010

Source :
<http://www.delanopolis.fr>